

FERC-Sup CGT

263 rue de Paris case 544
93515 MONTREUIL Cedex
tél : 01.48.18.82.68
fax : 01.49.88.07.43



USPAC-CGT

12 rue Louvois
75002 PARIS
tél : 01.42.60.26.47
fax : 01.40.15.91.09

ELECTION A LA CAPN 2006

(commission administrative nationale des bibliothécaires adjoints spécialisés)

Où va notre Fonction Publique ?

Actuellement, la déréglementation et le désengagement de l'Etat se traduisent au travers de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de réforme de l'Etat : politique d'audits, décentralisation et réforme constitutionnelle, LOLF et logique managériale entraînent plus de contractualisation. Cette politique conduit à la destruction des solidarités sociales et territoriales.

Que dire du non-titulariat, qui représente, en cumulant les effectifs des ministères, des EPA et des emplois aidés, un total de 430 000. Ce nombre qui ne prend pas en compte les non-titulaires rémunérés sur crédits et sur des besoins permanents représente déjà 17% des effectifs de la Fonction Publique d'Etat.

De plus, avec l'introduction du CDI, deux types d'emplois permanents vont coexister dans la fonction publique.

Que dire de la LOLF (Loi Organique relative aux lois de Finance),

nouvelle gestion des personnels qui se met en place avec la notion d'ETP (Équivalent Temps Plein).

Que dire de la logique managériale

qui en découle, ou peu importe que les agents soient titulaires, non-titulaires ou précaires.

Tous les rapports ou déclarations gouvernementaux montrent la volonté de faire de la LOLF un instrument de déstructuration de la Fonction Publique.

Que dit le ministère sur la Fonction Publique ?

La mise en place de la LOLF en 2006 est présentée par le ministre de l'économie et des finances comme le moyen d'aller plus loin dans les réductions d'emplois, en particulier via la « fongibilité asymétrique » permettant

de transformer des moyens en personnels en moyens de fonctionnement mais pas l'inverse.

Cette disposition inique doit être abandonnée. L'objectif visé est le non remplacement d'un départ en retraite sur deux. Cela signifierait la suppression de plus de 35 000 emplois

par an. Le recrutement serait quasiment stoppé dans la plupart des ministères (sont particulièrement cités les ministères sociaux, l'éducation nationale, la défense). Les conséquences seraient d'accélérer encore les fermetures de services de proximité et l'externalisation des tâches et missions.

Pour la CGT,

la défense et le développement de la Fonction publique passent au contraire par le maintien des emplois, les créations de postes lorsque c'est nécessaire notamment pour titulariser les non-titulaires, répondre aux nouvelles demandes de la population.

La CGT n'a pas déposé de profession de foi car elle avait dans l'intention de vous adresser à tous et toutes ce 4 pages concernant à la fois cette élection mais aussi une partie sur notre métier et les dangers qui le guettent.

Pour la CGT, la Fonction Publique ne peut être que :

UNE FONCTION PUBLIQUE DE LA NATION ET DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES POPULATIONS

La fonction publique n'a pas de raison d'être en elle-même, elle est au service des populations. Elle s'inscrit au regard de missions publiques en réponse à des besoins sociaux.

Les propositions de la CGT

s'appuient sur une conception héritée de la révolution française (déclaration des droits de l'homme de 1789), enrichie par les luttes sociales et notamment les acquis issus de la deuxième guerre mondiale (programme du CNR) et prenant en compte les attentes d'aujourd'hui...

La fonction publique de l'Etat doit être garante des principes du service public : égalité d'accès, de traitement, continuité, adaptabilité, péréquation et solidarité, aménagement du territoire et développement économique, laïcité...

Notre pays a besoin d'une Fonction publique disposant des moyens financiers nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions. Une nouvelle gestion publique à laquelle les citoyens et les personnels doivent être associés doit mettre au centre la recherche de l'efficacité sociale.

Les investissements publics doivent devenir des investissements efficaces pour l'intérêt général du pays, assurer son développement économique et social, garantir les droits pour toute la population.

Des fonctionnaires au service de l'intérêt général, bien formés, indépendants des pouvoirs politiques et financiers, c'est une garantie pour le citoyen.

La CGT réaffirme le principe de l'emploi public

Le principe d'une fonction publique de carrière : c'est la garantie de l'indépendance du fonctionnaire. Celle-ci a un fondement : la séparation du grade et de l'emploi. L'accès aux emplois publics par concours, c'est permettre l'égalité d'accès des citoyens. Les concours doivent être arrimés à une formation initiale, à un diplôme.

Des besoins de créations d'emplois existent en nombre dans les trois catégories A, B, C, pour les trois versants de la Fonction publique. L'externalisation dans le privé des emplois de catégorie C ne saurait nous satisfaire. Bien au contraire, la Fonction publique se doit d'assumer le double objectif de réponse aux besoins d'emplois et d'intégration sociale (notamment des jeunes).

La CGT revendique l'arrêt du recrutement de non-titulaires, un plan de titularisation avec la création des emplois nécessaires.

voter Cgt

c'est faire confiance à une organisation syndicale différente

Membre d'une Confédération, première force syndicale dans le pays, membre d'une Fédération qui concerne les secteurs (publics et privés) de l'Education, de la Culture et de la Recherche, organisés dans les établissements d'Enseignement Supérieur et dans ceux du Ministère de la Culture et de la Communication **regroupant tous les personnels** (enseignants, administratifs, personnels ingénieurs, techniques, de service, des bibliothèques, titulaires et contractuels) notre structuration syndicale CGT librement définie dans nos congrès, alimente une réflexion commune, **gage de mobilisation et d'efficacité d'action.**

La CGT revendique pour la Fonction Publique :

- Une grille unique de classification avec le maintien des catégories et corps.
- Un droit à la mobilité.
- Le droit à un réel déroulement de carrière pour tous, tout au long de la vie professionnelle.
- Le droit à l'information et à la transparence des missions publiques.
- Le droit à l'action sociale pour tous les agents.
- Un statut unifié de la fonction publique.
- L'intégration des primes dans le traitement.
- L'indexation de la valeur du point sur le coût de la vie.
- Un salaire minimum à 1500 euros bruts (valeur au 1.01.2006).
- La revalorisation du supplément familial de traitement.
- La défense de la répartition, seul système permettant d'assurer l'avenir des retraites.
- Elle se prononce pour le maintien du Code des Pensions Civiles et Militaires, et est résolument contre la perspective d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat.
- Des négociations salariales annuelles au printemps en fonction de la loi de finances.

Pour nos carrières, la CGT revendique :

- La suppression de l'entretien annuel d'évaluation.
- Des critères de notation nationaux et par corps.
- En cas de vote majoritaire des représentants des personnels à la CAP, le réexamen obligatoire de la notation.
- Pas d'enveloppe fermée globale du nombre de mois de réduction d'ancienneté.
- Aucune majoration de la durée d'échelon.

la notation

La CGT s'est toujours prononcée contre cette réforme, et a toujours dénoncée :

- le strict tête à tête avec le responsable direct
- la mise en concurrence des fonctionnaires entre eux
- le pas supplémentaire vers l'individualisation, le salaire au soi-disant mérite et des carrières à deux vitesses
- le clientélisme au sein des établissements et des services

Pour le temps de travail, alors que la CGT revendique :

- Les 35 heures hebdomadaires (abrogation du décompte annuel).
- Une durée maximale hebdomadaire de 42 heures.
- La durée maximale de travail quotidien est de 9 heures.

nos horaires et si on en parlait ?

Un exemple de la nouvelle gestion du personnel :

Si à la CGT nous sommes pour un élargissement de la possibilité d'ouverture cela ne peut exister qu'avec embauche de personnels titulaires. C'est cette précision qui nous différencie radicalement des projets gouvernementaux. Actuellement une expérience vient d'être déjouée à l'université Jussieu (Paris 6) où l'on vient d'inventer le travail bénévole : des étudiants bénévoles assureraient le prêt et la présence lors d'ouvertures de bibliothèques universitaires le soir encadrés par un personnel lui aussi sur la base du volontariat.

Nos bibliothèques sont transformées en self service et le personnel en gardien des lieux.

Bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe :

ECHELON	DUREE moy.	INM
7		533
6	2 ans et 6 mois	500
5	2 ans et 6 mois	470
4	2 ans	442
3	2 ans	415
2	2 ans	397
1	2 ans	374

Bibliothécaire adjoint spécialisé 1^{re} classe :

ECHELON	DUREE moy.	INM
6		499
5	4 ans	474
4	3 ans	449
3	3 ans	422
2	2 ans	406
1	2 ans	386

Bibliothécaire adjoint spécialisé 2^e classe :

ECHELON	DUREE moy.	INM
12		472
11	4 ans	445
10	3 ans	430
9	3 ans	410
8	3 ans	395
7	3 ans	372
6	2 ans	356
5	1 an et 6 mois	349
4	1 an et 6 mois	335
3	1 an et 6 mois	326
2	1 an et 6 mois	316
1	1 an	307

Une CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale) qu'est-ce que c'est ?

Instance consultative composée à part égale de membres de l'administration et de représentants élus des personnels, la Commission Administrative Paritaire (CAP) est amenée à examiner les décisions et points relatifs aux carrières individuelles des agents.

Qu'il s'agisse :

- des titularisations
- des promotions au choix de grade et de corps
- des demandes de mutations et de détachement
- des recours concernant la notation, les refus de temps partiel ou de congé formation
- les sanctions disciplinaires, etc...

Dans ce contexte, l'élection de vos représentants à la CAP revêt une importance particulière. Aussi est-il crucial d'y voir siéger des élus non seulement compétents, mais encore combatifs, impartiaux, efficaces, qui sachent défendre vos droits et en étendre la portée.

C'est le cas des candidats figurant sur la liste présentée par la CGT.

Pourquoi ?

Parce qu'ils sont formés à leur tâche de façon spécifique et qu'ils connaissent les rouages et les arcanes de cette instance. Ils assurent en outre dans les plus brefs délais la rédaction des comptes-rendus des séances.

Défendons les CAP Nationales : derniers remparts contre l'individualisation des carrières, des traitements et des primes, basée sur le mérite

VOTEZ CGT en toute liberté

scrutin du 1^{er} mars 2006

Candidats présentés par la CGT Corps des Bibliothécaires adjoints spécialisés 2^e Classe:

Thierry PASTORELLO
Christine CAPELLO
Christine PATUREAU
Claudine QUILLIVIC

Bibliothèque Nationale de France
BIUS Jussieu
Bibliothèque Nationale de France
Bibliothèque Nationale de France

La CGT, un syndicat qui lutte

**Ne laissez pas à d'autres le choix de se battre pour vous
Prenez votre avenir en mains**

OSEZ LA CGT, adhérez !

SECTEUR BIBLIOTHEQUES

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

Bulletin à retourner à la FERC CGT - Case 544 - 263, rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX
tél : 01.48.18.82.68 - fax : 01.49.88.07.43 - mail : ferc@cgt.fr